

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 20 Avril 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze avril deux mille neuf, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Adrien DUMONCEL, Claude TOLMER, Christine CARNET, Michel NORAZ, Claude WITTEMBERG, Noëlle YVER, Catherine JOLY, Marie-Line CRESTEY, Christelle HELYE

EXCUSE Yves SIMON

Didier LE BEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.

INFO BORNE CAMPING CAR

Mr le Maire remet à chaque membre du conseil un état de fréquentation de la borne depuis sa mise en place : jusqu'à présent celle-ci a été utilisée 450 fois, la fréquentation la plus parlante correspondant aux vacances scolaires.

ETUDE DE DEVIS

☞ **ACQUISITION TRACTEUR TONDEUSE**

Suite à la publicité réalisée dans deux journaux les 18 et 19/03/2009, quatre entreprises ont répondu.

Didier LE BEL remet à chaque membre du conseil un tableau comparatif des réponses. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant les options proposées par les Ets FLAMBARD de Valognes : la puissance proposée, l'attache 3 points, le bac plus grand et suite à la démonstration réalisée ainsi que le montant de reprise de l'ancien, décide, à l'unanimité, de retenir sa proposition, à savoir :

- un tracteur tondeuse ayant 30h pour un montant TTC de 16877.95€
 - **moins la reprise de 1130€**
- soit un total TTC de 15747.95€.

La dépense a été prévue à l'article 2188 au budget primitif 2009 pour 16000€.

Le paiement et l'encaissement devant s'effectuer séparément, à savoir :

- ☞ Un mandat de 16877.95€ à l'article 2188 pour le nouveau tracteur tondeuse,
- ☞ Une cession d'actif pour 1130€ pour la reprise de l'ancien,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les virements et ouvertures de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS

Section de fonctionnement

Article 61522 Entretien de bâtiments – 900°

Article 023 Virement à la section d'investissement + 900€

OUVERTURE DE CREDITS

Section investissement

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 900^E

Article 2188 Acquisition tracteur tondeuse + 900€

☞ **EXTINCTEURS**

Hubert DUBOST présente au conseil le devis de l'entreprise SICLI pour la maintenance des extincteurs. Au vu de la somme demandée, 932.59€ TTC, des devis seront demandés auprès d'autres prestataires.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

☞ **Commission Environnement Fleurissement, Tenue Générale Des Hameaux Et Du Bourg Sentiers Pédestres**

Didier LE BEL rend compte au conseil des projets vus en commission.

✓ Accès Clos Millet Accès atelier municipal

Un appui technique des services de la CCH a été sollicité pour établir un descriptif des travaux à réaliser pour un revêtement en enrobé.

✓ Cour de la Boulangerie

Une réflexion est engagée pour la réfection de la cour.

Concernant la Boulangerie, des devis seront demandés pour reprendre la façade qui est lézardée.

✓ Entretien belvédère de Landemer

Les employés communaux ont procédé au nettoyage du secteur.

☞ **EVOLUTION DE LA MAISON MILLET**

Mr le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion qui s'est tenue en Mairie en présence des membres du conseil, de Mr TOUMIT, directeur des sites et musées départementaux, de Mr PILLET, Conseiller Général en charge du tourisme auprès du Conseil Général. La rencontre avait comme objectif de tisser des liens avec les partenaires locaux et d'envisager des projets communs de valorisation du site patrimonial qu'est la Maison Millet.

La commune propose de s'investir de la façon suivante pour inciter les touristes à visiter ce site :

- ☞ Prendre en charge l'entretien courant du parking (Tonte, entretien des haies, suivi des poubelles...),
- ☞ Contribuer à augmenter la fréquentation, et donc la recette, de la maison en assurant une communication de proximité efficace,
- ☞ Assurer la mise en place des sentiers « sur les pas de Millet »,
- ☞ Accentuer la collaboration avec l'office de tourisme de la Hague pour renforcer la communication et établir des partenariats avec d'autres sites touristiques,
- ☞ Favoriser la fréquentation en initiant des animations culturelles sur le site, y compris avec des artistes locaux (expos ou autres).

Un courrier sera adressé dans ce sens au directeur des sites et musées départementaux.

BIBLIOTHEQUE

Mr le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion qui s'est tenue à la mairie de Biville à l'initiative du Maire de cette commune avec les autres communes du canton. Le canton de Beaumont compte 9 bibliothèques, aussi, la BDP souhaitait qu'une réflexion soit engagée pour favoriser le fonctionnement intercommunal des bibliothèques médiathèques du canton avant d'entreprendre des démarches pour la création de nouvelles bibliothèques médiathèques.

Concernant Gréville, Marie-Christine HENRY, adjoint administratif, détachée 5 heures par semaine pour la gestion de la bibliothèque, ne pourra plus assumer cette fonction à compter du 01/07/2009, son autre commune de rattachement Flottemanville Hague lui ayant attribué des heures complémentaires à cette même date.

Mr le Maire propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe 6 heures par semaine pour assumer cette tâche, à compter du 01/07/2009. Le conseil municipal approuve cette proposition et charge Mr le Maire d'entreprendre les démarches.

STADE HIPPIQUE

Mr le Maire informe le conseil que la CCH a donné son aval pour le lancement de l'implantation du stade hippique : le permis de construire est accordé, l'ouverture des plis a eu lieu, les travaux devraient débuter prochainement. Ce projet ne générera pas de frais de fonctionnement, il sera géré par une délégation de service public au même titre que l'est le karting.

PERSONNEL COMMUNAL

► FORMATION DU PERSONNEL : GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de convention pour un groupement de commande envers les dix neuf communes du canton de Beaumont Hague dans le but de proposer à l'ensemble de leurs agents des formations telles que définies par la loi du 19 février 2007.

L'article 8 du Code des Marchés publics prévoit qu'une convention constitutive de groupement de commande doit être passée entre les dix neuf communes pour définir l'objet du groupement et ses modalités de fonctionnement.

Le conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales, vu l'article 8 du Code des Marchés Publics, et après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide la création d'un groupement de commande composé des communes du canton de Beaumont Hague suivantes :

Acqueville, Auderville, Beaumont Hague, Biville, Branville Hague, Digulleville, Eculleville, Flottemanville-Hague, Gréville-Hague, Herqueville, Jobourg, Omonville la Petite, Omonville La Rogue, Saint Germain des Vaux, Sainte Croix Hague, Tonneville, Urville Nacqueville, Vauville, Vasteville

Article 2 : approuve la convention de groupement de commande jointe à la présente délibération.

Article 3 : approuve que la commune de Gréville-Hague soit désignée en qualité de coordonnateur du groupement chargée de l'ensemble des démarches y compris la signature et l'exécution d'un marché.

Article 4 : Désigne Adrien DUMONCEL, membre du conseil municipal, pour siéger au groupement de commande. Les autres collectivités procèdent à la même démarche.

Article 5 : Autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

► **CONVENTION ACFI**

L'HYGIENE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Conformément à l'article 5 du Décret n° 85-603 du 10/06/1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction territoriale, toutes les communes sont tenues de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Elles ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- ☞ en désignant un agent en interne,
- ☞ en passant convention avec l'inspection du travail,
- ☞ ou bien en passant une convention avec le Centre de gestion.

Le centre de gestion assure ce type de mission depuis le 01/01/2005.

Cet agent chargé d'assurer une fonction d'inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante serait facturée par le Centre de Gestion 410 € par journée d'intervention sur site pour toute durée supérieure à une demi journée et 205€ par demi journée d'intervention sur site pour toute durée inférieure à une demi journée.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal :

- ☞ autorise le Maire à faire appel à nouveau au Centre de Gestion de la Manche à compter du 01/01/2009 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente ;
- ☞ les crédits destinés à financer la dépense correspondante ont été portés au budget primitif 2009.

TRAVAUX CCH

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2010

Hubert DUBOST présente les projets, financés par la CCH, à venir :

Salle et équipements sportifs

Local « Jeunesse » : Un Fonds de concours est attendu : ce projet devant être utilisé dans le cadre des animations du temps de midi des écoles.

Travaux de basse tension et téléphonie (enfouissement des réseaux)

- 1) Hameau aux fèvres,
- 2) Hameau fleury/hameau samson,
- 3) Hameau es gouets.

Travaux de voirie

- 1) La Quiesce
- 2) Hameau aux fèvres

Travaux réseau eaux pluviales

- 1) Hameau aux ducs

Travaux AEP

1° Recherche et création d'un forage à la Laiterie

Le Conseil municipal approuve ces travaux dans l'ordre de priorité indiqué.

EMPLOIS SAISONNIERS

En raison de l'accroissement de travail pendant la saison estivale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'embaucher 8 jeunes pendant la période d'été, de mi juin à mi septembre, à raison de 15 jours de travail à temps complet par jeune.

Pour le recrutement, deux critères sont mis en avant :

- ✓ Priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour la commune
- ✓ Priorité aux jeunes les plus âgés.

De plus, un demandeur d'emploi sera embauché, à temps complet, pour venir en aide aux agents voirie pour une période de 4 mois (du 04/05/2008 au 05/09/2009): contrat de un mois renouvelable.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Transformation du POS en PLU** : Réunion le 23/04/2009 à 10 heures 30
- ✓ **Défibrillateurs** : Une information au conseil sera demandée à Mr DUCOURET, responsable du centre de secours de Beaumont,
- ✓ **Congrès cantonal des anciens combattants** : La commune accueille cette année le congrès des anciens combattants, un vin d'honneur leur sera offert.
- ✓ **Recensement de la population** : Celui-ci se déroulera en 2010 (le recensement s'effectue tous les 5 ans).
- ✓ **Écoles** : Mmes CRESTEY et CARNET interrogent Mr le Maire sur une éventuelle fermeture de classe à la rentrée prochaine. Mr le Maire répond qu'à ce jour aucune fermeture n'est ni annoncée, ni envisagée. Mme CARNET demande dans quelles conditions des dérogations peuvent être accordées pour scolariser des enfants de Gréville dans des communes environnantes. Mr le Maire répond qu'elles sont instruites par la CCH, compétente pour la commune en matière scolaire, et demeurent exceptionnelles : elles sont à priori négatives.
- ✓ **Inauguration Espace jeunes** : Mr le Maire rend compte au conseil des frais d'inauguration de l'espace jeunes situé dans la petite salle du Clos Millet. Le conseil municipal approuve ces dépenses.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE
YVES-MARIE BONNISSANT